

## Arrêté réglementaire

N° 2026-77

**Objet :** Désignation des membres du jury d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'accès au grade de technicien territorial, session 2026.

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

*Vu le Code général de la fonction publique,*

*Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,*

*Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,*

*Vu le décret n° 2010-1361 du 9 novembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux,*

*Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,*

*Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,*

*Vu l'arrêté du 15 juillet 2011 modifié fixant le programme des épreuves des concours et des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien, technicien principal de 2<sup>e</sup> classe et technicien principal de 1<sup>e</sup> classe du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,*

*Vu l'arrêté n° 2025-210 du Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon en date du 25 août 2025 portant ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'accès au grade de technicien territorial, session 2026,*

*Vu l'arrêté n° 2025-240 du Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon en date du 6 octobre 2025 modifiant l'arrêté du 25 août 2025 portant ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'accès au grade de technicien territorial, session 2026,*

*Vu l'arrêté n° 2026-76 du Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon en date du 26 mars 2026 portant sur la mise à jour de la liste des personnes susceptibles d'être désignées en qualité de membres des jurys des concours et examens professionnels organisés*

par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon

Vu la convention générale relative à la mutualisation des coûts de concours et examens transférés du Centre National de la Fonction Publique Territoriale vers les centres de gestion,

Vu le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'accord régional de répartition d'organisation des concours et examens adopté par les douze départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes et figurant au calendrier 2026,

Vu le règlement général des concours et des examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

Considérant les besoins de recrutement exprimés par les collectivités de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu le procès-verbal du tirage au sort des représentants du personnel effectué le 13 novembre 2025 parmi les membres de la Commission administrative paritaire de catégorie B,

Vu la désignation par le Centre national de la fonction publique territoriale d'un représentant en qualité de membre de jury des concours externe, interne et d'un troisième concours d'accès au grade de technicien territorial, session 2026,

Considérant qu'il convient de désigner les membres du jury,

## Arrête :

**Article 1** : Le jury des concours d'accès au grade de technicien territorial dans les spécialités « bâtiments, génie civil », « réseaux, voirie et infrastructures », « prévention et gestion des risques, hygiène, restauration », « aménagement urbain et développement durable », « déplacements, transports », « espaces verts et naturels », « ingénierie, informatique et systèmes d'information », « services et interventions techniques » et « métiers du spectacle », session 2026 est composé comme suit :

■ Présidente du jury :

**Madame Nathalie BRUNEAU**, Adjointe au maire, Ville d'Écully (69), vice-présidente du cdg69

■ Suppléant la Présidente en cas d'empêchement :

**Monsieur Jérôme BERNARD**, Maire, Commune d'Alissas (07)

Collège des élus				
Monsieur	AUMONIER	Gabriel	Maire	Commune de Misérieux (01)
Monsieur	BERNARD	Jérôme	Maire	Commune d'Alissas (07)
Madame	BORODINE	Geneviève	Conseillère municipale	Ville de Cublize (69)
Madame	BRIELLE	Victoria	Adjointe au maire	Ville de Privas (07)

Madame	BRUNEAU	Nathalie	Adjointe au maire Vice-présidente	Ville d'Écully (69) Cdg69
Monsieur	FADY	Jean-François	Maire	Commune de Bagnols (69)
Monsieur	MALLET	Christophe	Maire	Commune de Saint Rémy (01)
Monsieur	MOUYON	Thomas	Adjoint au maire	Ville de Jonage (69)
Monsieur	PEYRICHOU	Gilles	Adjoint au maire	Ville de l'Arbresle (69)
Collège des personnalités qualifiées				
Monsieur	ARIZA	Yann	Ingénieur principal, Directeur des systèmes d'information	Communauté de communes de la Vallée du Garon (69)
Monsieur	AZNAR	Olivier	Ingénieur principal, Responsable d'unité nettoieement	Métropole de Lyon (69)
Monsieur	BONNEFOY	Rémi	Ingénieur principal, chargé de projets stationnements délégués	Ville de Valence (26)
Monsieur	LAVAL	François	Ingénieur territorial, Responsable adjoint de territoire	Saint-Etienne Métropole (42)
Madame	MERLAND	Catherine	Ingénieure principale, Directrice des services techniques	Ville de Chaponost (69)
Monsieur	NHIEU	Nicolas	Ingénieur territorial, Chargé du patrimoine à la direction de l'Éducation des lycées	Région Auvergne- Rhône-Alpes
Monsieur	PIESSAT	Anthony	Ingénieur territorial, Régisseur général du spectacle et de l'événementiel	Ville de Riom (63)
Monsieur	ROJAT	Michel	Technicien principal de 1 <sup>e</sup> classe, Responsable du service Espaces extérieurs et moyens généraux	Ville de Seyssinet- Pariset (38)
Monsieur	SEUX	Christophe	Ingénieur territorial, Chef de projet en aménagement urbain	Métropole de Lyon (69)
Collège des fonctionnaires territoriaux				
Monsieur	ABDELMOUMEN	Hocine	Technicien principal 1 <sup>re</sup> classe, Responsable d'exploitation et moyens généraux	Ville de Lyon (69)
Madame	DABRIGEON	Magalie	Ingénieure territoriale, Cheffe du service vie au travail	Département de l'Ardèche (07)
Madame	DE LA BLANCA	Alicia	Ingénieure territoriale, Cheffe de projet, Direction de l'eau	Métropole de Lyon (69)

Madame	FAURE-PICARD	Claire	Ingénieure territoriale, Cheffe de projet corridors bus et lignes fortes transports en commun	Métropole de Lyon (69)
Monsieur	FRAIX	Lionel	Technicien principal de 1 <sup>re</sup> classe, Directeur technique	Ville de Fontaine (38)
Madame	MARCOVECCHIO	Rosiana	Représentante du CNFPT	
Madame	MAUDUIT- FROMAGER	Claire	Ingénieure principale, Directrice générale adjoite des services techniques	Ville de Bourg- Saint-Maurice - les-Arcs (73)
Madame	PASQUIER	Caroline	Représentante de la CAP B	
Madame	ROLQUIN	Juliette	Ingénieure territoriale, Responsable du service cadre de vie	Ville de Francheville (69)

**Article 2** : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet <https://www.cdg-aura.fr>.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon

Le 26 mars 2026

Le Président,



Philippe LOCATELLI

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été régulièrement publié et transmis au représentant de l'État.*